

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1179

17 juin 2006

SOMMAIRE

A Quarter Company S.A.H., Luxembourg	56575	Luxem S.A.H., Luxembourg	56582
Adequate-System, S.à r.l., Howald	56581	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- bourg	56574
ATR Special Engineering S.A., Luxembourg	56573	Luxpar Re S.A., Luxembourg	56546
Auxilim S.A.H., Mamer	56576	Marcol Europe S.A., Luxembourg	56546
Auxilim S.A.H., Mamer	56576	Maréchalerie Goedert, S.à r.l., Christnach	56576
Auxilim S.A.H., Mamer	56576	Mec, S.à r.l., Entreprise générale de construction, Remerschen	56563
Auxilim S.A.H., Mamer	56582	Meccarillos Suisse S.A., Luxembourg	56580
Bakker Van Vorst B.V., S.à r.l., Luxembourg	56562	MeesPierson Private Real Estate III S.A., Luxem- bourg	56587
Barneoud International S.A., Luxembourg	56582	MeesPierson Private Real Estate III S.A., Luxem- bourg	56591
Bauinvest & Development S.A., Luxembourg	56573	MH Holding S.A., Mamer	56592
BE Finance, S.à r.l., Luxembourg	56562	MH Holding S.A., Mamer	56592
Beim Schrainer, S.à r.l., Roeser	56586	Milpro S.A., Luxembourg	56546
BG Re S.A., Luxembourg	56572	Moraún Investments S.A., Luxembourg	56577
CAS Services S.A., Luxembourg	56568	MX Only One, S.à r.l., Mamer	56573
Caldwell, S.à r.l., Luxembourg	56565	New Credits S.A., Luxembourg	56579
Casares S.A., Luxembourg	56561	New Credits S.A., Luxembourg	56579
CMS Management Services S.A., Luxembourg	56570	Penkford Holding, S.à r.l., Luxembourg	56580
Couvent Immobilier S.A., Howald	56570	Petro, S.à r.l., Luxembourg	56566
Covéa Ré S.A., Luxembourg	56572	Petro, S.à r.l., Luxembourg	56568
CVS Holding B.V., Luxembourg	56571	PLM Reinsurance S.A., Luxembourg	56561
Davenant Investments S.A., Luxembourg	56565	PLM Reinsurance S.A., Luxembourg	56573
Dazzle Luxembourg No 7 S.A., Luxembourg	56547	SFK Invest S.A., Howald	56569
Denali S.A., Lamadelaine	56547	Socabel (groupe ARBED) S.e.n.c., Luxembourg	56555
Derby Blue Investments S.A., Luxembourg	56569	Steady Growth Enterprises S.A. (Holding) Luxem- bourg	56592
ESS-Lux, S.à r.l., Luxembourg	56581	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	56583
Euro-Media 2000 S.A., Luxembourg	56556	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	56586
Euro-Media 2000 S.A., Luxembourg	56556	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	56575
Fides Maritime Consult S.A., Luxembourg	56574	THQ Wireless International, S.à r.l., Luxembourg	56569
Finenergie International S.A., Luxembourg	56562	Tracing Invest S.A., Luxembourg	56576
Foxland S.A., Luxembourg	56561	Trevinvest S.A., Luxembourg	56579
G.I.E. - Healthnet, Luxembourg	56572	West & Orient Invest, S.à r.l., Luxembourg	56564
Genlux, S.à r.l., Ettelbruck	56587	White Bear S.A., Luxembourg	56580
International Financial Data Services (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	56546	Xantia Finance S.A., Luxembourg	56565
Jorissa S.A., Luxembourg	56564	Zelda Holding S.A., Mamer	56582
Jorissa S.A., Luxembourg	56564	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	56562
Kidde Luxembourg Finance, S.e.n.c., Luxembourg	56581		
KPM Investment S.A.H., Luxembourg	56555		
L.I.G. - Lëtzebuenger Immobilien Gesellschaft S.A., Esch-sur-Alzette	56556		
Laduco S.A.H., Luxembourg	56555		

56546

LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 33.295.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant Agréé

Signature

(030550/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

MILPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 73.230.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(030685/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MARCOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.592.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Gabor Kacsoh, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A., démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour MARCOL EUROPE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030688/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.997.

Suite à la démission de M. Jim Clark, membre du Comité de Gérance de la société, en date du 1^{er} février 2004, M. Steve Sheppard, né le 9 septembre 1952 à Londres, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy, a été nommé membre du Comité de Gérance et chargé de la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030726/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

DENALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(030689/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

DAZZLE LUXEMBOURG N° 7 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 115.249.

STATUTES

In the year two thousand and six, on March twenty-seventh.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., having its registered office in P.O. Box 3159, Road Town, Tortola, BVI, registered at the «Registrar of Corporate Affairs» in the British Virgin Islands (BVI), under the number 685044, hereby represented by Mrs Jeanne Feltgen, lawyer, residing in L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange, by virtue of a proxy given in Castletown (Ile of Man), on March 23rd, 2006,

which proxy given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2. ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, registered at the «Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg», under the number B 59.338, duly represented by its manager Mrs Marie-Josée Jähne, employee, residing in L-1864 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of DAZZLE LUXEMBOURG N° 7 S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of two Euro (2.- EUR) per share, entirely paid in.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of June at 4 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

General dispositions

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year of the corporation shall begin today and end on December 31st, 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
1) DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., prenamed.	30,998.-	30,998.-	15,449
2) ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed	2.-	2.-	1
Total	31,000.-	31,000.-	15,500

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is as of now available to the corporation.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand (2,000.- EUR) Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
2. Are appointed as directors:
 - Mr Hock Lai Chan, lawyer, born on July 6th, 1967 in Canterbury, Great Britain, residing in Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile of Man IM 8 3EQ;
 - Mr Didier Mc Gaw, lawyer, born on September 2nd, 1962 in Curepipe, Mauritius, residing in L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;
 - Mrs Marie-Josée Jähne, employee, born on May 13th, 1950 in Esch-sur-Alzette, residing in L-1468 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1230 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, registered at the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 46.498.
4. The address of the Corporation is set at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end on March 27th, 2011.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French and German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English, the French and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., inscrit auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques (BVI), sous le numéro 685044, ayant son social à P.O. Box 3159, Road Town, Tortola, BVI, représenté par son mandataire Madame Jeanne Feltgen, avocat à la Cour, demeurant à L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Castletown (Ile du Man), le 23 mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.338, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, représenté par son gérant Madame Marie-Josée Jähne, demeurant à L-1864 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DAZZLE LUXEMBOURG N° 7 S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Dispositions générales

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première Assemblée Générale Ordinaire annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., prénommée	30.998,-	30.998,-	15.449
2) ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée.	2,-	2,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	15.500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussignée déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Hock Lai Chan, avocat, né le 6 juillet 1967 à Canterbury (Angleterre), demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile du Man IM 8 3EQ;
 - Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;
 - Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, né le 13 mai 1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1468 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-1230 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin le 27 mars 2011.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et allemande, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais, le texte français et le texte allemand, le texte anglais fera foi.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsechs, am siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., eingetragen im «Registrar of Corporate Affairs» der Britischen Jungferninseln (BVI), unter der Nummer 685044, mit Gesellschaftssitz in P.O. Box 3159, Road Town, Tortola, BVI, hier vertreten durch Frau Jeanne Feltgen, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange, gemäß Vollmacht gegeben in Castletown (Ile of Man), am 23. März 2006,

welche Vollmacht, die durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden.

2. ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg», unter der Nummer B 59.338, mit Gesellschaftssitz in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Frau Marie-Josée Jähne, private Angestellte, wohnhaft in L-1468 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichnenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung DAZZLE LUXEMBOURG N° 7 S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg, Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und an der Entwicklung von finanziellen, industriellen und kommerziellen Betrieben in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und denselben durch Kredite und Absicherungen oder in einer anderen Form Beistand leisten.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls

alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstellung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (2,- EUR), die voll eingezahlt wurden.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Dienstag des Monats Juni um 16.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und schließt am 31. Dezember 2006.
2. Die erste Hauptversammlung wird im Jahre 2007 abgehalten.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Aktien Zahl
1) DAZZLE CAPITAL HOLDINGS Ltd., vorbenannt	30.998,-	30.998,-	15.449
2) ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., vorbenannt	2,-	2,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	15.500

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einundreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf zweitausend Euro (2.000,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Hock Lai Chan, Rechtsanwalt, geboren am 6. Juli 1967, in Canterbury (England), wohnhaft in Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle of Man IM 8 3EQ;

- Herr Didier Mc Gaw, Rechtsanwalt, geboren am 2. September 1962, in Curepipe (Mauritius), wohnhaft in L-1469 Luxemburg, 95, rue Ermesinde;

- Frau Marie-Josée Jähne, geboren am 13. Mai 1950 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L-1468 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg», unter der Nummer B 46.498, mit Gesellschaftssitz in L-1230 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden am 27. März 2011.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäß Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Feltgen, M.-J. Jähne, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2006, vol. 470, fol. 18, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 avril 2006.

M. Schaeffer.

(031284/5770/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

KPM INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 48.502.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2005, les mandats des Administrateurs MM. Tadeusz Kilian, Włodzimierz Kilian et Peter Adolf Hermann Pretor ont été renouvelés pour la durée de six ans.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour KPM INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030693/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SOCABEL (GROUPE ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030696/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 32.440.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 juin 1990.

Rectificatif concernant le dépôt du 11 décembre 2002

Relatif à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 janvier 2003.

Il convient de lire: «Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille (570.000,-) euros», au lieu de: «cinq cent soixante-quinze mille (575.000,-) euros».

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030963//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56556

EURO-MEDIA 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(030701/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EURO-MEDIA 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.832.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(030699/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

L.I.G. - LËTZEBUERGER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.240.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Alain Boeres, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 13-15, place Winston Churchill, ici dûment représenté par Christian Jungers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Esch-Alzette, le 8 mars 2006;

2. ISPL, IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg, ici dûment représentée par Christian Jungers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Bascharage, le 8 mars 2006;

3. JCS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, GmbH, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération, ici dûment représentée par Christian Jungers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Schifflange, le 8 mars 2006;

Maître Christian Jungers, préqualifié, usant de la faculté de substitution prévue auxdites procurations, est lui-même représenté aux présentes par Madame Véronique Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de L.I.G. LËTZEBUERGER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'administration de biens et la promotion immobilière.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille euros (33.000 EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 7. Transfert d'actions. Toute cession d'actions est soumise à un droit de préemption dans les conditions ci-après déterminées.

L'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée. Cette lettre recommandée devra indiquer les numéros des actions qu'il se propose de céder, leur prix et les nom, prénoms, état et domicile du cessionnaire. Elle sera accompagnée, le cas échéant, du ou des certificats d'inscription au registre des actions nominatives se rapportant aux actions à céder et devra contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder ses actions aux autres actionnaires au prix indiqué.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmettra par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence en vue de l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires. Lorsqu'un actionnaire renonce totalement ou partiellement à exercer son droit de préemption, ce dernier accroît aux autres actionnaires à concurrence du droit non-exercé.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans les trente jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Au plus tard dans la quinzaine de l'expiration du délai accordé aux actionnaires, le conseil d'administration adressera à ceux-ci une lettre contenant le résultat de l'opération. Si aucun actionnaire n'entend exercer son droit de préférence, l'actionnaire sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession, les actions qu'il a offert de céder.

En cas de désaccord sur le prix de cession, les parties désigneront de commun accord un réviseur d'entreprises indépendant, lequel déterminera irrévocablement le prix de cession en tenant compte de la valeur d'actif net de Société à une date rapprochée de la cession envisagée. En cas de désaccord sur la désignation de ce réviseur d'entreprises, le président du tribunal siégeant en matière commerciale, saisi de la requête de la partie la plus diligente, procédera à la nomination d'un tel réviseur avec pour mission la détermination du prix de cession.

Le prix de cession sera payable selon les modalités et délais à fixer par le conseil d'administration. Le dividende de l'exercice en cours au jour du paiement sera réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 10. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membre du conseil d'administration ou actionnaires de la société; il peut révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 14. Commissaire aux comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de mars à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 17. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2007.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les trois cent trente (330) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. Alain Boeres, précité: cent dix actions.	110
2. ISPL, IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., précitée: cent dix actions.	110
3. JCS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, GmbH, précitée: cent dix actions	110
Total: trois cent trente actions	330

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent euros (100 EUR) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (33.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1);
- sont nommés administrateurs:
 - Alain Boeres, commerçant, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 13-15, place Winston Churchill;
 - ISPL, IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg; et
 - JCS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, GmbH, établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.
- Alain Boeres, précité, est nommé président du Conseil d'Administration de la Société;
- ACOGEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.369 est nommée commissaire aux comptes de la Société;
- le siège social de la Société est fixé à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy;
- le mandat de tous les administrateurs en tant qu'administrateurs de la Société prend fin à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010; et
- le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Capellen.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 mars 2006, vol. 435, fol. 22, case 2. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 mars 2006.

C. Mines.

(031267/225/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030702/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PLM REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.011.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLM REINSURANCE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(030704/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FOXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.406.

Constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 27 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 459 du 13 octobre 1992.

Statuts modifiés suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 20 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 485 du 16 octobre 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 février 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

* Aux postes d'administrateur pour une période de six ans:

- Monsieur Bernard Devos, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte Carlo, 9, avenue d'Ostende. Monsieur Devos sera renommé administrateur-délégué.

- Mademoiselle Carol Devos, administratrice de sociétés, demeurant à E-11190 Benalup-Casas Viejas Cadiz, Calle La Torre S/N.

- La société LINTER S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* Au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société FOXLAND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030869/687/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56562

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 23 février 2006, les administrateurs ont décidé de coopter au poste d'administrateur Monsieur Jiri Rebenda, avec adresse à Spartakiadni 276/31, CZ 40010, Usti Nad Labem, Vseborice jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle reportée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006, en remplacement de Monsieur Wilhelmus Jacobus Meyberg, administrateur démissionnaire.

En conséquence, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Charalampous Charalampos,
- Monsieur Horsky Miroslav,
- Monsieur Rebenda Jiri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030706/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BAKKER VAN VORST B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 94.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Signature.

(030707/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FINENERGIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.203.

Les comptes annuels au 30 novembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030730/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.439.

Extrait de la résolution unique adoptée par l'associé unique de la Société le 29 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de la résolution unique de l'associé unique du 29 mars 2006 que l'associé unique a décidé de nommer un nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Raoul Hughes, directeur de société, né à Melton Mowbray, le 4 janvier 1965, demeurant à Norton House, Bath Road, Norton St Philip, Sommerset, BA2 7 LW, Angleterre.

Par conséquent, les gérants de la Société au 29 mars 2006 sont les suivants:

- M. David Harvey;
- Mme Kristel Segers;
- HALSEY, S.à r.l.;
- M. Paul Gunner;
- M. Raoul Hughes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l. / K. Segers

Gérant / Gérante

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030775//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MEC, S.à r.l., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-
Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.
H. R. Luxemburg B 115.252.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Werner Johannes Dräger, Diplom-Ingenieur, geboren am 7. Juli 1966 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66809 Nalbach, Dorfstraße 50.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Straßenbau die Straßendecke sowie den Handel mit Bauelementen oder sonstigen Baumaterialien, den Ankauf, die Erschließung sowie den Handel von Immobilien, die Bautätigkeit für fremde und eigene Zwecke.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle Maßnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftsgegenstandes notwendig oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MEC, S.à r.l. Entreprise générale de construction.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche durch den vorgenannten Herrn Werner Johannes Dräger übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

56564

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Werner Johannes Dräger, Diplom-Ingenieur, geboren am 7. Juli 1966 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66809 Nalbach, Dorfstraße 50, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W.J. Präger, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2006, vol. 470, fol. 18, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 avril 2006.

M. Schaeffer.

(031287/5770/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

JORISSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.704.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030738/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

JORISSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.704.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030732/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WEST & ORIENT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 99.072.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2005
tenue au siège social de la société*

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2005 et devant se tenir en 2006. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique;
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour WEST & ORIENT INVEST, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030742/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56565

XANTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030740/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CALDWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.309.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du 28 décembre 2005 de l'associé unique de CALDWELL, S.à r.l., Monsieur Johannes M. Van Tilburg, demeurant à Baambrugse Zuwe 210-A, 3645 AM Vinkeveen, Pays-Bas, que:

- Monsieur Johannes M. Van Tilburg a été révoqué de ses fonctions de gérant avec effet au 29 décembre 2005;
- Madame Angela Jacoba Theodora Aalders, né le 24 février 1959 à Deventer, Pays-Bas, résidant à Baambrugse Zuwe 210-A, 3645 AM Vinkeveen, Pays-Bas, a été nommée avec effet 29 décembre 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALDWELL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030743/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

DAVENANT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 107.242.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 mars 2006, il a été convenu ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à l'adresse suivante:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La démission des administrateurs

M. Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

M. Christophe Blondeau, né le 28 février 1954 à Anvers, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

M. Nour-Eddin Nijar, né le 10 septembre 1952 à Marrakech, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est acceptée.

Sont élus nouveaux administrateurs-délégués:

M. Marc Liesch, né le 22 juillet 1954, résidant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Mme Andrea Thielenhaus, née le 25 mars 1963, résidant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

INTER-HAUS LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La démission du Commissaire aux Comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est acceptée.

Est nommée nouveau Commissaire aux Comptes:

AUTONOME DE REVISION S.C., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. N° E 955.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FIDUCIAIRE HRT

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030820/723/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PETRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 114.213.

In the year two thousand and six, on the ninth day of the month of February.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., a company governed by the laws of Delaware (United States of America), with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware, United States of America, hereby represented by M^e Laurent Schummer, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of PETRO, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 January 2006, in process of publication with the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of three thousand eight hundred Euro (EUR 3,800.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of sixteen thousand three hundred Euro (EUR 16,300.-) by the creation and the issue of one hundred fifty-two (152) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

2. To accept the subscription for, and full payment in cash with any relevant share premium of one hundred fifty-two (152) new shares by MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., acting in its capacity as subscriber;

3. To amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the proposed capital increase;

4. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of three thousand eight hundred Euro (EUR 3,800.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of sixteen thousand three hundred Euro (EUR 16,300.-) by the creation and issue of one hundred fifty-two (152) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon, MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., prenamed, represented as above stated, acting in the capacity of subscriber (the «Subscriber»), declared to subscribe for one hundred fifty-two (152) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to fully pay each such new share with an aggregate share premium of one thousand four hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 1,438.72) by a contribution in cash.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred fifty-two (152) new shares to the Subscriber.

The sole shareholder declared that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of five thousand two hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 5,238.72), proof of which was given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder resolved that article 6 of the articles of incorporation shall forthwith read as follows in order to reflect the above capital increase:

«**Art. 6.** The capital is set at sixteen thousand three hundred Euro (EUR 16,300.-) divided into six hundred fifty-two (652) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., une société régie par les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de PETRO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 25 janvier 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

III. Le comparant ayant reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de seize mille trois cents euros (EUR 16.300,-) par la création et l'émission de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

2. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale en numéraire, en ce compris le paiement d'une prime d'émission appropriée, de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales par MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., agissant en sa qualité de souscripteur;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

4. Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent euros (EUR 3.800,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de seize mille trois cent euros (EUR 16.300,-) par la création et l'émission de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, L.P., précitée, représentée en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), a déclaré souscrire pour cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en ce compris une prime d'émission d'un montant de mille quatre cent trente-huit euros et soixante-douze cents (EUR 1.438,72) par un apport en numéraire.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter lesdites souscription et libération et d'attribuer les cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales au Souscripteur.

L'associé unique a déclaré que chaque nouvelle part sociale a été intégralement libérée par un apport en numéraire et que le montant de cinq mille deux cent trente-huit euros et soixante-douze cents (EUR 5.238,72) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui inscrit expressément cette déclaration.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille trois cent euros (EUR 16.300,-) représenté par six cent cinquante-deux (652) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

56568

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, vol. 27CS, fol. 52, case 6. – Reçu 52,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger.

(031334/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PETRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.213.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(031337/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2006

Au Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer M. Doeke van der Molen en tant que Fondé de Pouvoirs A de la Société, avec effet au 16 mars 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden;

Robert Kimmels;

Michel van Krimpen;

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden;

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin;

Ronald Chamielec;

Séverine Canova;

Alexandra Petitjean;

Alan Botfield;

Fabrice Geimer;

Doeke van der Molen;

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte;

Audrey Raphael;

Marc Torbick;

Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030774//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

**SFK INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. SCILLAS S.A.).**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 72.785.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SFK INVEST (anciennement SCILLAS S.A.), qui s'est tenue à Howald en date du 4 avril 2006 que le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

M. Gilio Fonck, demeurant à Howald,
Mme Léa Kappweiler, demeurant à Howald,
M. Claude Scuri, demeurant à Luxembourg,
M. Josy Scuri, demeurant à Contern,

- au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

LUX-AUDIT S.A. avec siège à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 avril 2006 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire que les fonctions de M. Josy Scuri comme Président du Conseil d'Administration et de MM. Claude Scuri et Gilio Fonck comme administrateurs-délégués sont renouvelées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 4 avril 2006.

G. Fonck

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030744//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

THQ WIRELESS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.701.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 1^{er} février 2006

L'Associé Unique de THQ WIRELESS INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Timothy Walsh, résidant professionnellement au 29903 Agoura Road, Agoura Hills, California 91301, Etats-Unis en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat;
- De nommer M. Doug Clemmer, résidant professionnellement au 3650 Chestnut Street North, Suite 101A, Chaska, Minnesota 55318, Etats-Unis en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030745/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

DERBY BLUE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.488.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 15 mars 2006 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de la société TAXCONTROL S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} août 2005.
2. L'assemblée décide de nommer en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes la société STUDIO COMMERCIALE E FIDUCIARIO MICHELE ROMERIO, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse, avec effet au 1^{er} août 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030746/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56570

COUVENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-1363 Howald, 3B, coin rue du Couvent/rue G. Patton.
R. C. Luxembourg B 68.242.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COUVENT IMMOBILIER, qui s'est tenue à Howald en date du 4 avril 2006, que le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010:
 - M. Gilio Fonck, demeurant à Howald;
 - Mme Léa Kappweiler, demeurant à Howald;
 - M. Claude Scuri, demeurant à Luxembourg;
 - M. Josy Scuri, demeurant à Contern;
- au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010:
 - LUX-AUDIT S.A., avec siège à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 4 avril 2006 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire que les fonctions de M. Josy Scuri comme Président du Conseil d'Administration et de MM. Claude Scuri et Gilio Fonck comme administrateurs-délégués sont renouvelées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 4 avril 2006.

G. Fonck

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00404. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(030749//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2006

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit: De nommer M. Doeke van der Molen en tant que Fondé de Pouvoirs A de la Société, avec effet au 16 mars 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden;

Michel van Krimpen;

Luc de Vet;

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden;

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin;

Ronald Chamielec;

Séverine Canova;

Robert Kimmels;

Alexandra Petitjean;

Alan Botfield;

Fabrice Geimer;

Doeke van der Molen;

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte;

Richard Browne;

Tjebco de Jong;

Audrey Raphael;

Marc Torbick;

Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06260. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(030782//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CVS HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam, Pays-Bas.
Principal établissement: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.256.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CVS HOLDING BV, ayant son siège social à NL-2042 PK Zandvoort, 88, Kostverlorenstradt, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.256, constituée suivant acte reçu à Amsterdam, en date du 2 mars 2004, et dont le principal établissement a été transféré suivant acte reçu en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C numéro du

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Démission de Madame Petra Dunselman et M. Etienne Timmermans de leurs fonctions de gérants de la société.
3. Nomination de M^e Marleen Watté-Bollen comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Petra Dunselman et de M. Etienne Timmermans de leurs fonctions de gérants de la société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M^e Marleen Watté-Bollen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(031790/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

G.I.E. - HEALTHNET, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2120 Luxembourg, Villa Louvigny, allée Marconi.
R. C. Luxembourg C 69.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2006

Monsieur Jean-Paul Juchem est confirmé à l'unanimité des voix des membres à la Présidence du Conseil de gérance. Il est également retenu à l'unanimité des voix des membres que Monsieur Pierre Lavandier remplace Madame Danièle Welter pour représenter l'EHL au sein du Conseil de gérance.

D'une manière générale, il est retenu à l'unanimité des voix des membres de confirmer les mandats de tous les autres membres du Conseil de gérance.

La décision prise en Assemblée Générale sera communiquée au registre de commerce et des sociétés aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
M. Hastert
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00847. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030755//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BG RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 mars 2006

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Meyer de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et, pour le remplacer et achever son mandat, ratifie la cooptation de Monsieur Carlo Thill aux mêmes fonctions avec effet au 1^{er} juin 2005.

L'Assemblée décide de reconduire pour une durée d'un an:

* Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Carlo Thill, FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Monsieur Alfons Kirchen,
- Monsieur Carlo Lessel,
- Monsieur Jean-Louis Margue,
- Monsieur Robert Scharfe.

* Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG - AUDIT à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour la société BG RE
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030773/682/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

COVEA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.590.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 novembre 2005

L'Assemblée Générale décide de porter le nombre des Administrateurs de cinq à six.

L'Assemblée nomme Administrateur Monsieur Jean-Michel Pescheux, demeurant professionnellement au 7, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, F-75015 Paris, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour la société COVEA RE
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030776/682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 45.192.

Le bilan au 13 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature

Administrateur

(030777//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ATR SPECIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.371.

Le bilan au 13 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature

Administrateur

(030778//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PLM REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.011.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 mars 2006

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Stuart Bull,
- Monsieur David Gibson,
- Monsieur Gérard Muller,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société PLM REINSURANCE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030780/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MX ONLY ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.823.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue, le 14 décembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 3, route de Holzem, L-8232 Mamer au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

M. Costitch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031426//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56574

FIDES MARITIME CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 94.558.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 27 mars 2006

Il résulte dudit procès-verbal que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué, en toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise:

Administrateur-délégué:

Monsieur Heinz D. Merz, demeurant 12, rue Belle-vue, L-7516 Rollingen.

Administrateur:

Monsieur François Metzler, demeurant 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Administrateur:

Monsieur Dieter Feustel, demeurant 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDES INTER-CONSULT S.A., demeurant 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société

H. D. Merz

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030781//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2006

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer M. Doeke van der Molen en tant que Fondé de Pouvoirs A de la Société, avec effet au 16 mars 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden;

Robert Kimmels;

Michel van Krimpen;

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden;

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin;

Ronald Chamielec;

Séverine Canova;

Alexandra Petitjean;

Alan Botfield;

Fabrice Geimer;

Doeke van der Molen;

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte;

Audrey Raphael;

Marc Torbick;

Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030786//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56575

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2006

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
De nommer M. Doeke van der Molen en tant que Fondé de Pouvoirs A de la Société, avec effet au 16 mars 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden;

Robert Kimmels;

Michel van Krimpen;

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden;

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin;

Ronald Chamielec;

Séverine Canova;

Alexandra Petitjean;

Alan Botfield;

Fabrice Geimer;

Doeke van der Molen;

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte;

Audrey Raphael;

Marc Torbick;

Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030784//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

A QUARTER COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 55.557.

Constituée suivant acte reçu par M^e Marc Elter, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 507 du 9 octobre 1996.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

* aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

- M. Didier Kirsch, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

* au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour la société A QUARTER COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030874/687/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56576

MARECHALERIE GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 29, rue Hierheck.
R. C. Luxembourg B 100.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christnach, le 1^{er} avril 2006.

J. Goedert
Associé-gérant

(030790//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TRACING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

Monsieur Francesco Fabiani, né à Cagliari (Italie), le 14 février 1969, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 14, Via Domenico Fontana a été nommé nouvel administrateur de catégorie A, son mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030793/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AUXILIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030848//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AUXILIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030846//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AUXILIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030849//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MORAÚN INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.
H. R. Luxemburg B 115.285.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 63.130, hier vertreten durch Frau Catherine Day-Royemans, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 23. März 2006.

2. Herrn Bernd Dietel, Geschäftsführer, 2, Adelgundenstr, D-80538 Munchen, hier vertreten durch Frau Viviane Hengel, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 23. März 2006.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung MORAÚN INVESTMENTS S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf ausserdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in fünfzehntausendfünfhundert (15.500) Aktien zu je zwei Euro (EUR 2,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Mittwoch im Monat Juni um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Herrn Bernd Dietel, vorbenannt	15.499 Aktien
2) LANNAGE S.A., vorbezeichnet	1 Aktie
Total	15.500 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.

2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

Herr Jean Bodoni, mit beruflicher Adresse in L-1445 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

Herr Guy Kettmann, mit beruflicher Adresse in L-1445 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

Herr Christoph Kossmann, mit beruflicher Adresse in L-1445 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

ERNST & YOUNG S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxemburg B 47.771.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2011.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat derselbe Kompargent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Day-Royemans, V. Hengel, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 4. April 2006, Band 903, Blatt 10, Feld 12. – Erhalten 310 euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 6. April 2006.

J.-J. Wagner.

(031633/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

TREVINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 23 février 2006

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

(030796/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

NEW CREDITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour NEW CREDITS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031544/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NEW CREDITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.682.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour NEW CREDITS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031669/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

56580

MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2005 que:
- Monsieur Fernando Dominguez Valdes-Hevia, demeurant au 10, Eloy Gonzalo, S-28010 Madrid, est nommé administrateur, il reprendra le mandat de son prédécesseur Monsieur Franck Coste, démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030797/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PENKFORD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.113.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PENKFORD HOLDING, S.à r.l. du 9 mars 2006, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.113 que:

- Luc Sünnen-Sünnen, comptable, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, ayant pour adresse 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg;

a été nommé comme gérant et que:

- Monsieur Gregorio De Diego a été révoqué en tant que gérant de la société,
le tout avec effet au 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENKFORD HOLDING, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030804/2460/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WHITE BEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.475.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société,
le 7 mars 2006 à 14.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030808/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56581

ADEQUATE-SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.
R. C. Luxembourg B 105.582.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 5 janvier 2006 que:

Monsieur Alain Barboni, né le 30 juillet 1963, demeurant à F-54400 Longwy, 62, rue des Religieuses, a cédé 10 (dix) parts sociales qu'il détenait dans la société ADEQUATE SYSTEM, S.à r.l. à Madame Catherine Oxanna Vassilievna Rastrioukha, épouse Lipaux, née le 28 mai 1972, demeurant à L-1363 Howald, 1, rue du Couvent.

Suite à ce transfert, par conséquent, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Catherine Oxanna Vassilievna Rastrioukha 100 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030828//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: USD 141.484.711,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.885.

En date du 8 juillet 2005, KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., associé dans la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c. et détenteur de 56.452.400 parts sociales, a cédé la totalité de ses parts sociales à KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence,

KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l. est détenteur de 56.452.400 parts sociales,

KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. est détenteur de 28.579.911 parts sociales,

KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. est détenteur de 56.452.400 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030838/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ESS-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 112.794.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société
qui s'est tenue en date du 27 mars 2006*

L'Assemblée générale décide:

- de nommer deux gérants complémentaires pour une durée indéterminée, à savoir:

Madame Assunta Di Lorenzo, Première Vice-Présidente, chef du contentieux et secrétaire, demeurant 53 Delavigne, Westmount, Québec, Canada H3Y 2C3, née le 2 octobre 1961 à Montréal (Canada);

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9, avenue Guillaume.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

Madame Véronique Wauthier;

Monsieur Neil Cunningham;

Monsieur Marcel Stéphane;

Madame Assunta Di Lorenzo;

Monsieur Marcel Krier.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030844/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

56582

AUXILIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030841//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AUXILIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030843//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ZELDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030851//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BARNEOUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 107.044.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40844 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(030853/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LUXEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 1, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 17.982.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, en date du 28 février 2006

Première résolution

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, est reconduit jusqu'à l'issue de rassemblée générale annuelle qui devra statuer sur les comptes 2006.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031012//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.575.

In the year two thousand and five, on the twenty-eight of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter the «Corporation»), a public limited liability company having its corporate seat at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on November 16, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 35 of January 12, 2000, and whose bylaws have been modified for the last time by notarial deed on July 31, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 981 of September 23, 2003.

The meeting is chaired by Ms Stephanie Colson, employee with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Rachel Uhl, employee with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, employee with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at eight million Euro (EUR 8,000,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of ninety-seven million Euro (EUR 97,000,000.-) in order to raise it from its present amount of eight million Euro (EUR 8,000,000.-) to one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) by the issue a nine hundred seventy thousand (970,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver of its preferential subscription right by EUROPEAN REINSURANCE COMPANY OF ZURICH, with registered office at Mythenquai 50/60, CH-8022 Zurich, Switzerland, registered under number CH-020.3.908.242-0, in favor of SWISS REINSURANCE COMPANY, with registered office at Mythenquai 50/60, CH-8022 Zurich, Switzerland, registered under number CH-020.3.923.568-5, to the subscription of the new shares.

3. Full payment of the nine hundred seventy thousand (970,000) new shares in their nominal value of ninety-seven million Euro (EUR 97,000,000.-) together with a share premium of nine hundred forty-one million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four Euro (EUR 941,520,894.-), by a contribution in kind by SWISS REINSURANCE COMPANY, prenamed in the total value of one billion thirty-eight million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four Euro (EUR 1,038,520,894.-) consisting of one billion thirty-eight million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four (1,038,520,894) ordinary A shares of SWISS RE FINANCE (MALTA) LTD, a private limited liability company incorporated under Maltese laws with registered office at Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, Mriehel QRM 09, Malta, registered under number C37660 (the «Contributed Company»).

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) represented by one million and fifty thousand (1,050,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, carrying one voting right in the general assembly.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of ninety-seven million Euro (EUR 97,000,000.-) in order to raise it from its present amount of eight million Euro (EUR 8,000,000.-) to one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) by the issue of nine hundred seventy thousand (970,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolved to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by EUROPEAN REINSURANCE COMPANY OF ZURICH, prenamed, in favor of SWISS REINSURANCE COMPANY, prenamed, to the subscription of the new shares.

Third resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of the new shares by SWISS REINSURANCE COMPANY, prenamed.

56584

*Fourth resolution**Subscription - Payment*

Thereupon SWISS REINSURANCE COMPANY, prenamed, declared to subscribe to the new shares and have them fully paid up in nominal value of ninety-seven million Euro (EUR 97,000,000.-), together with a share premium of nine hundred forty-one million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four Euro (EUR 941,520,894.-), by a contribution in kind consisting of one billion thirty-eight million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four (1,038,520,894) shares of the Contributed Company, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of one billion thirty-eight million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four Euro (EUR 1,038,520,894.-).

The total value of the contribution in kind is declared by SWISS REINSURANCE COMPANY to be of one billion thirty-eight million five hundred twenty thousand eight hundred ninety-four Euro (EUR 1,038,520,894.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Mr Jean Bernard Zeimet, auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the 970.000 shares with a nominal value of EUR 100.- to be issued and the share premium of EUR 941,520,894.-»

«Mr Jean Bernard Zeimet»

Prementioned report, being initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Acceptance by the board of directors of the corporation

Thereupon intervened two of the «managers» (the «Managers») of the Corporation duly authorized by the board of directors of the Corporation, here represented by Ms Stephanie Colson, prenamed, by virtue of a delegation of power granted by a resolution which will remain annexed hereto.

The Managers, through their proxyholder, expressly define the description of the contribution in kind and its valuation, and agree with the effective transfer of the shares of the Contributed Company and confirm the validity of the subscription and payment.

Variable rate capital tax exemption request

Through this contribution in kind, the Corporation, being a Luxembourg company received a participation in the Contributed Company (Maltese resident) of 99.99%. The Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 concerning the capital tax exemption.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend first paragraph article 5 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) represented by one million and fifty thousand (1,050,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight thousand Euro:

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 12 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 981 du 23 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 97.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) à cent cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par EUROPEAN REINSURANCE COMPANY OF ZURICH, avec siège social à Mythenquai 50/60, CH-8022 Zurich, Suisse, enregistrée sous le numéro CH-020.3.908.242-0, à son droit de souscription préférentiel en faveur de Swiss Reinsurance Company, avec siège social à Mythenquai 50/60, CH-8022 Zurich, Suisse, enregistrée sous le numéro CH-020.3.923.568-5, à la souscription des nouvelles actions.

3. Libération intégrale des neuf cent soixante-dix mille (970.000) nouvelles actions pour une valeur nominale de quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 97.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de neuf cent quarante et un millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 941.520.894,-), par apport en nature par SWISS REINSURANCE COMPANY, précitée, d'une valeur totale d'un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.038.520.894,-) consistant en un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1.038.520.894) actions ordinaires de catégorie A de SWISS RE FINANCE (MALTA) LTD, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois maltaises, avec siège social à Cobalt House, 2^e étage, Notabile Road, Mriehel QRM 09 Malta, enregistrée sous le numéro C37660 (la «Société Apportée»).

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-) représenté par un million et cinquante mille (1.050.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 97.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) à cent cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par EUROPEAN REINSURANCE COMPANY OF ZURICH, précitée, à son droit de souscription préférentiel en faveur de SWISS REINSURANCE COMPANY, précitée, pour la souscription des nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription des nouvelles actions par SWISS REINSURANCE COMPANY, précitée.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

SWISS REINSURANCE COMPANY, précitée, déclare souscrire aux neuf cent soixante-dix mille (970.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale de quatre-vingts dix-sept millions d'euros (EUR 97.000.000,-), en même temps qu'une prime d'émission de neuf cent quarante et un millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 941.520.894,-), par apport en nature d'une valeur totale d'un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.038.520.894,-) consistant en un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1.038.520.894) actions ordinaires de catégorie A de la Société Apportée qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur d'un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.038.520.894,-).

La valeur totale de l'apport en nature, que réalise SWISS REINSURANCE COMPANY est déclarée être d'un milliard trente-huit millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.038.520.894,-); l'estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, avec adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

56586

Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur aux 970.000 actions avec une valeur nominale de EUR 100,- à émettre en même temps qu'une prime d'émission de EUR 941.520.894,-».

«Monsieur Jean-Bernard Zeimet»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Acceptation par le conseil d'administration de la société

Sont alors intervenus deux des «gérants» de la Société (les «Gérants») dûment autorisés par le conseil d'administration de la Société, ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, prénommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée par une résolution des Gérants qui restera annexée à la présente.

Les Gérants, représentés par leur mandataire, ont expressément défini la description de l'apport en nature et son évaluation et marquent leur accord sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirment la validité des souscriptions et libération.

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Par cet apport en nature, la Société étant une société résidente au Luxembourg, acquiert une participation de 99,99% dans la Société Apportée (société résidente à Malte). La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'exemption du droit d'apport.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-) représenté par un million et cinquante mille (1.050.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Colson, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(031665/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.575.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40984, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger.

(031667/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BEIM SCHRAINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 75.459.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BEIM SCHRAINER, S.à r.l.

Signature

(030880/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GENLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 114.162.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par les gérants de la Société du 13 février 2006 que la Société nomme Monsieur Nies Gilbert demeurant à Cité am Gronn, 34, 6917 Roodt/Syre, Luxembourg, né à Luxembourg, le 13 septembre 1954, en tant que membre du comité exécutif de la Société.

Le mandat de Monsieur Nies Gilbert est illimité. Dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur Nies Gilbert peut engager la Société par sa seule signature ainsi qu'entreprendre seul toute action afin de mettre en oeuvre ses décisions. Il conduit les affaires et les activités de la Société et peut à cette fin engager la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

A. Lindeboom / J. Dommerholt / J. Jansen / D.L. Volckaert.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030860/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE III S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.387.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Meespierson PRIVATE REAL ESTATE III S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée élit comme président Monsieur Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur David Louis, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détiennent sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille deux cents euros (EUR 45.539.200,00) pour porter son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quarante-cinq millions cinq cent soixante-dix mille deux cents euros (EUR 45.570.200,00) par l'émission de quatre cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze (455.392) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

2. Souscription et paiement des nouvelles actions émises à leur valeur nominale par un apport en nature de la part de MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions cinq cent soixante-dix mille deux cents euros (EUR 45.570.200,00) représenté par quatre cent cinquante-cinq mille sept cent deux (455.702) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille deux cents euros (EUR 45.539.200,00) pour porter son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quarante-cinq millions cinq cent soixante-dix mille deux cents euros (EUR 45.570.200,00) par l'émission de quatre cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze (455.392) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), ces actions devant être libérées à la valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'accepter la souscription et la libération des nouvelles actions par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A.

Souscription - Libération

Ensuite, MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., une société d'investissement à capital fixe luxembourgeoise, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.629, représentée par Monsieur David Louis, prénommé, agissant en vertu de la procuration sous seing privé dont question ci-avant, déclare souscrire les parts sociales nouvelles et les libérer entièrement à leur valeur nominale de quarante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille deux cents euros (EUR 45.539.200,00) par apport en nature des participations suivantes:

1. 15% des titres de MAURENA BUITENLAND B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33252356, pour un montant de trente-neuf millions trente-trois mille euros (EUR 39,033,000.00)

2. 20% des titres de MAURENA NEDERLAND B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33304369, pour un montant de deux millions neuf cent quarante-sept mille deux cents euros (EUR 2,947,200.00) et

3. 20% des titres de PANAX INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33260462, pour un montant de trois millions cinq cent cinquante-neuf mille euros (EUR 3,559,000.00).

(1) La valeur de ladite participation a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport du réviseur indépendant, établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par:

(1) la copie d'un contrat d'apport en nature de droit luxembourgeois daté du 18 novembre 2005 entre TYREEN HOLDING, S.à r.l. comme apporteur et MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. comme bénéficiaire, et

(2) un certificat daté du 18 novembre 2005 émis par les gérants des sociétés apportées:

(a) Certificat émanant de la gérance de MAURENA BUITENLAND B.V. attestant que:

- MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (la «Société») détient 100% du capital total de MAURENA BUITENLAND B.V.;

- les titres ont été entièrement libérés;

- la Société est seule propriétaire des titres de MAURENA BUITENLAND B.V. et a le pouvoir d'en disposer;

- les titres de MAURENA BUITENLAND B.V. sont et seront, à la date de réalisation de l'apport, libres de tout hypothèque, charge, gage, servitude ou quelques droits tiers que ce soient;

- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne serait en droit de demander que le capital social lui soit cédé;

- toutes les formalités consécutives à l'apport en nature des titres de MAURENA BUITENLAND B.V., requises aux Pays-Bas seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

(b) Certificat émanant de la gérance de MAURENA NEDERLAND B.V. attestant que:

- MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (la «Société») détient 100% du capital total de MAURENA NEDERLAND B.V.;

- les titres ont été entièrement libérés;

- la Société est seule propriétaire des titres de MAURENA NEDERLAND B.V. et a le pouvoir d'en disposer;

- les titres de MAURENA NEDERLAND B.V. sont et seront, à la date de réalisation de l'apport, libres de tout hypothèque, charge, gage, servitude ou quelques droits tiers que ce soient;

- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne serait en droit de demander que le capital social lui soit cédé;

- toutes les formalités consécutives à l'apport en nature des titres de MAURENA NEDERLAND B.V., requises aux Pays-Bas seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

(c) Certificat émanant de la gérance de PANAX INTERNATIONAL B.V. attestant que:

- MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (la «Société») détient 100% du capital total de PANAX INTERNATIONAL B.V.;

- les titres ont été entièrement libérés;

- la Société est seule propriétaire des titres de PANAX INTERNATIONAL B.V. et a le pouvoir d'en disposer;

- les titres de PANAX INTERNATIONAL B.V. sont et seront, à la date de réalisation de l'apport, libres de tout hypothèque, charge, gage, servitude ou quelques droits tiers que ce soient;

- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne serait en droit de demander que le capital social lui soit cédé;

- toutes les formalités consécutives à l'apport en nature des titres de PANAX INTERNATIONAL B.V., requises aux Pays-Bas seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions cinq cent soixante-dix mille deux cents euros (EUR 45.570.200,00) représenté par quatre cent cinquante-cinq mille sept cent deux (455.702) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Estimation des frais

Les parties déclarent que la présente augmentation de capital a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Après la présente augmentation de capital et suite à une précédente acquisition par la société de 85% du capital social de MAURENA BUITENLAND B.V., et de 80% du capital social de MAURENA NEDERLAND B.V. et de PANAX INTERNATIONAL B.V., la Société détient plus de soixante-cinq pour cent (65%), en l'espèce 100% des sociétés MAURENA BUITENLAND B.V., MAURENA NEDERLAND B.V. et PANAX INTERNATIONAL B.V., sociétés de l'Union Européenne, en référence à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE III S.A. (the «Company»), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and under process of being registered with the Luxembourg company registry, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 November 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting elects as Chairman Mr Arnaud Schneider, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr David Louis, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoît Lejeune, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the three hundred and ten (310) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of forty-five million five hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 45,539,200.00) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to forty-five million five hundred seventy thousand two hundred Euro (EUR 45,570,200.00) by the issuance of four hundred fifty-five thousand three hundred ninety-two (455,392) new shares having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in kind by MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation which will be read as follows:

«**Art. 3. first alinea.** The share capital is fixed at forty-five million five hundred seventy thousand two hundred Euro (EUR 45,570,200.00) represented by four hundred fifty-five thousand seven hundred and two (455,702) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.00) each.»

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Shareholders decides to increase the subscribed share capital by an amount of forty-five million five hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 45,539,200.00) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to forty-five million five hundred seventy thousand two hundred Euro (EUR 45,570,200.00) by the issuance of four hundred fifty-five thousand three hundred ninety-two (455,392) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.00) such shares to be fully paid-up at par value.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders decides to accept the subscription and payment of the new shares by MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A.

Subscription - Payment

Thereupon MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 107.629, represented by Mr David Louis, prenamed, acting by virtue of a proxy referred to above, which declares to subscribe for the new shares and to have fully paid up at a par value of forty-five million five hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 45,539,200.00), by contribution of:

1. 15% of the share capital in MAURENA BUITENLAND B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 33252356 for an amount of thirty-nine million thirty-three thousand Euro (EUR 39,033,000.00),

2. 20% of the share capital in MAURENA NEDERLAND B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 33304369 for an amount of two million nine hundred forty-seven two hundred Euro (EUR 2,947,200.00), and

3. 20% of the share capital in PANAX INTERNATIONAL B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 33260462 for an amount of three million five hundred fifty-nine thousand Euro (EUR 3,559,000.00).

The value of the said contributions is proofed in a report of the independent auditor established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, on 18 November 2005, concluding as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by:

1. a copy of a Luxembourg law Contribution in kind agreement dated 18 November 2005 between TYREEN HOLDING, S.à r.l. as contributor and MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. as beneficiary; and

2. a certificate dated 18 November issued by the directors of the contributed companies:

(a) Certificate issued by the management of MAURENA BUITENLAND B.V. attesting that:

«- MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (the «Company») is the owner of 100% of MAURENA BUITENLAND B.V. total issued share capital (the «Share Capital»);

- the shares are fully paid-up;

- the Company is solely entitled to the MAURENA BUITENLAND B.V. shares and has the power to dispose of the MAURENA BUITENLAND B.V. shares;

- the MAURENA BUITENLAND B.V. shares are and will be, at the date of the implementation of the contribution, free of all mortgages and liens or other securities and obligations;

- there are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share Capital be transferred to him;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the MAURENA BUITENLAND B.V. shares, required in The Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

(b) Certificate issued by the management of MAURENA NEDERLAND B.V. attesting that:

«- MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (the «Company») is the owner of 100% of MAURENA NEDERLAND B.V. total issued share capital (the «Share Capital»);

- the shares are fully paid-up;

- the Company is solely entitled to the MAURENA NEDERLAND B.V. shares and has the power to dispose of the MAURENA NEDERLAND B.V. shares;

- the MAURENA NEDERLAND B.V. shares are and will be, at the date of the implementation of the contribution, free of all mortgages and liens or other securities and obligations;

- there are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share Capital be transferred to him;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the MAURENA NEDERLAND B.V. shares, required in The Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

(c) Certificate issued by the management of PANAX INTERNATIONAL B.V. attesting that:

«-MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A. (the «Company») is the owner of 100% of PANAX INTERNATIONAL B.V. total issued share capital (the «Share Capital»);

- the shares are fully paid-up;
- the Company is solely entitled to the PANAX INTERNATIONAL B.V. shares and has the power to dispose of the PANAX INTERNATIONAL B.V. shares;
- the PANAX INTERNATIONAL B.V. shares are and will be, at the date of the implementation of the contribution, free of all mortgages and liens or other securities and obligations;
- there are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share Capital be transferred to him;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the PANAX INTERNATIONAL B.V. shares, required in The Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of the Shareholders decides to amend Article 3 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3. first alinea.** The subscribed capital is fixed at forty-five million five hundred seventy thousand two hundred Euro (EUR 45,570,200.00) represented by four hundred fifty-five thousand three hundred ninety-two (455,702) shares of one hundred Euro (EUR 100.00) each.»

Costs

The appearing parties declare that the present increase of capital is exempt of a contribution tax in respect with article 4-2 of the modified law of December 29, 1971 relating to capital duties.

After the present increase of capital and with reference to a prior acquisition by the Company of 85% of the share capital of MAURENA BUITENLAND B.V., and 80% of the share capital of MAURENA NEDERLAND B.V. and PANAX INTERNATIONAL B.V., the Company holds more than 65% (sixty-five percent) of the share capital of MAURENA BUITENLAND B.V., MAURENA NEDERLAND B.V. and PANAX INTERNATIONAL B.V., in specie 100% of the share capital of MAURENA BUITENLAND B.V., MAURENA NEDERLAND B.V. and PANAX INTERNATIONAL B.V., companies incorporated in European Union, and refers to article 4-2 of the modified law of December 29, 1971 relating to capital duties, which provides for capital exemption.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Schneider, D. Louis, B. Lejeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 novembre 2005, vol. 434, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(031883/242/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2006.

H. Hellinckx.

(031885/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A. (HOLDING), Aktiengesellschaft - Holding.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

H. R. Luxembourg B 113.023.

Gegründet am 13. Dezember 2005, gemäß Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtssitz in L-Luxembourg, zur Zeit, noch nicht im Mémorial, Recueil C veröffentlicht.

Aus einer zweiten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 20. Februar 2006 geht hervor, dass folgende drei neue Mitglieder in den Verwaltungsrat der Gesellschaft an Stelle der ausgetretenen Mitglieder ernannt wurden:

Als neue Mitglieder des Verwaltungsrates wurden ernannt:

- Herr Josef W.M. Nilwik, Kaufmann, wohnhaft in NL-6411 GD Heerlen, Op de Nobel 142; Herr Josef W.M. Nilwik übernimmt ebenfalls das Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- Herr Heribert Rottländer, Ingenieur und Kaufmann, wohnhaft in D-51491 Overath, Meegen 7;

- Herr Edgar Gillich, Dipl. OEC. wohnhaft in D-81377 München, Waldesruhe 6.

Die neuen Verwaltungsratsmitglieder beenden das Mandat ihrer Vorgänger. Die Vollmachten der Verwaltungsratsmitglieder erlöschen unmittelbar nach der satzungsmässigen Generalversammlung im Jahre 2011.

Luxembourg, den 28. März 2006.

Für die Gesellschaft STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A. (HOLDING)

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030863/687/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030894//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030895//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.